

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL A
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Investissements d'Avenir :
Lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Territoires Innovants de grande ambition



Paris, le 24 mars 2017 - Le Commissariat général à l'Investissement lance un appel à manifestation d'intérêt, géré par la Caisse des Dépôts au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, afin d'identifier et sélectionner des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial.

Pays d'innovations, la France manque encore de territoires démonstrateurs de grande ambition, susceptibles d'apporter des éléments de **réponses intégrés à trois grands défis** d'aujourd'hui :

- Le renforcement des écosystèmes d'innovation locaux, au service de la **compétitivité économique des territoires** : il suppose l'articulation, au sein des territoires, du tissu d'entreprises innovantes, de centres de recherche publics et privés, de forces académiques ;
- **L'excellence environnementale et la résilience écologique locales**, qui impliquent une optimisation de la gestion des ressources et une réduction de l'empreinte environnementale à coût maîtrisé, le développement de nouveaux modèles économiques et manières de concevoir, renouveler et gérer la ville ;
- **L'inclusion des usagers et habitants dans les processus d'innovation**, pour accompagner et faciliter l'évolution des usages, le développement de nouveaux services au profit d'un mieux vivre et de l'attractivité des territoires.

L'ambition de cet AMI est de faire émerger des territoires d'innovation de grande ambition, notamment axés sur la ville, la forêt, le tourisme ou l'agriculture, guidés par une ambition opérationnelle de transformation et portés de manière pérenne par des acteurs publics et privés. Il n'a pas vocation à financer des technologies matures, mais l'innovation mise en conditions réelles. Il pourra s'agir de territoires urbains, ruraux ou mixtes, en continuité territoriale ou en « archipel ». Ils pourront également agréger des actions de différents secteurs : habitat, énergie, santé, déchets, mobilité... etc. et capitaliser sur les innovations déjà soutenues par le PIA.

Cette action est dotée d'une enveloppe de 450M€ sur 10 ans, dont 150M€ de subventions et 300M€ de fonds propres. Les projets sélectionnés par ce présent AMI bénéficieront d'un appui financier en ingénierie et d'un accompagnement. Des appels à projets spécifiques seront lancés en 2018. A l'issue de ces deux étapes de sélection, une douzaine de « Territoires d'innovation de grande ambition » sera ainsi retenue.

Cet AMI est ouvert jusqu'au 29 septembre 2017.

Le cahier des charges de l'AMI peut être téléchargé en ligne à l'adresse :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>



A propos du Programme d'Investissements d'Avenir piloté par le commissariat général à l'Investissement

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier opérateur PIA de l'Etat avec la gestion de 23 milliards d'euros.

Pour en savoir plus :

<http://www.caissedesdepots.fr/investissements-davenir>

<http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

Contacts Presse

Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 58 - fabrice.hermel@pm.gouv.fr

Groupe Caisse des Dépôts : service de presse – 01 58 50 40 00